



DELIBERATION N° 5

Nombre de membres  
en exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, C. DUFOUR, JD. BONNOME, C. DUPIN, A. VALOT, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, M. DUBROCA, JP. CRESPO, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G. MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. ELGART (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), S. PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P. FAVRAUD (pouvoir à JP. CRESPO), C. MARTIN (pouvoir à J. DUBOURDIEU), MJ. ESPIAUBE (pouvoir à M. DUBROCA)

Absent : J. DARRIGADE

Secrétaire de séance : P. ACEDO

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu de l'évolution des besoins du service et afin de permettre l'évolution de carrière des agents inscrits au tableau d'avancements de grade établi pour l'année 2017, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois de la collectivité de la façon suivante :

► Avancements de grades :

- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

Objet : Modification  
du tableau des  
emplois

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la  
Sous Préfecture de  
Bayonne  
Le  
et de sa publication  
le*

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Secrétariat des ST	1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
	1 adjoint administratif à temps complet	1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Finances	1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
	1 adjoint administratif à temps complet	1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Sport/ Jeunesse	3 ATSEM principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	3 ATSEM principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
Entretien des bâtiments / restauration scolaire	6 adjoints techniques à temps complet	6 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Bâtiments	1 adjoint technique à temps complet	1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Culture/Évènements/Vie associative	1 adjoint technique à temps complet	1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

► **Concours :**

Afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à la réussite du concours :

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Communication Systèmes d'information	1 rédacteur à temps complet	1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Il est précisé que cette évolution correspond aux responsabilités exercées par l'agent dont la fiche de poste a été modifiée.

► **Recrutement par voie de mutation**

Considérant la mobilité interne d'un agent du service des ressources humaines vers le service des affaires générales et la nécessité de pourvoir à son remplacement,

Considérant que ce poste sera pourvu par voie de mutation d'un fonctionnaire actuellement en disponibilité,

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Ressources humaines		1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **accepte** la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe,

. **précise** que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 27 juin 2017**

**Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2017